

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE (C.A.F.F.A.)

Formulaire d'inscription à l'épreuve d'admissibilité - session 2024

Dossier d'inscription à retourner en un seul exemplaire, en recommandé simple,
au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 – 12h00 (cachet de la poste faisant foi)

par courrier à l'adresse suivante :

Rectorat de Guyane- Division des Examens et Concours – DEC3

Bureau des concours – CAFFA

Site de Cépérou – place Léopold HEDER – BP 6011

97306 Cayenne cedex

I - ETAT CIVIL

NOM : **PRENOM :**

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code Postal :

Téléphone portable :

Adresse mél personnelle :

Adresse mél académique :

II – SITUATION PROFESSIONNELLE

POSITION : En activité En détachement En disponibilité

QUALITE : Personnel enseignant ou d'éducation titulaire Contractuel en CDI

GRADE : **Discipline :**

Date de titularisation : (en qualité de professeur ou de personnel d'éducation)

Ancienneté au 31 décembre 2023 :

Affectation actuelle : Collège Lycée Autre :

Classe :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :



– III FONCTIONS ET POSTES OCCUPES DEPUIS CINQ ANS

Années scolaires	Etablissement d'exercice – Niveau de classe	Cocher la case qui convient	
		Plein Temps	Temps partiel *
2022/2023			
2021/2022			
2020/2021			
2019/2020			
2018/2019			

* pour les services à temps partiel, préciser la quotité de travail : 50% ; 80%...

Je soussigné(e).....
(Nom suivi du prénom)

Sollicite mon inscription à l'examen du CAFFA et certifie ne pas être déjà admissible.

Fait à : **Le**

Signature :

Pièces justificatives à fournir par TOUS les inscrits, pour le vendredi 27 octobre 2023 – 12h00 (cachet de la poste faisant foi) :

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie de l'arrêté de titularisation
- Pièces justifiant les 5 ans de services : état des services établi et visé par le service de gestion du personnel du rectorat (DPE)



EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE

(C.A.F.F.A.)
Session 2024

Note d'information à conserver par le candidat

Références : Arrêté du 20 juillet 2015 ; Circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015 publiée au BOEN du 23 juillet 2015

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen est ouvert aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation titulaire. L'accès à la certification peut être ouvert à des contractuels en CDI dans les mêmes conditions que les titulaires, justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services dans un établissement du second degré.

STRUCTURE DE L'EXAMEN

Le CAFFA comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

I – L'épreuve d'admissibilité (date prévisionnelle) : du lundi 13 mai 2024 au vendredi 14 mai 2024

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier fourni par le candidat.

Le dossier comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'évaluation (administrative et pédagogique).

Les candidats devront utiliser obligatoirement comme page de garde du dossier le document qui sera téléchargeable sur le site de l'académie.

Durée de l'épreuve : 45 mn dont 15 mn d'exposé et 30 mn d'échange avec le jury.

II – Les épreuves d'admission (en cas d'admissibilité et à l'issue de l'année du cursus accompagné, au 1^{er} trimestre 2024)

L'admission comporte deux épreuves :

II-1 – L'épreuve de pratique professionnelle

Cette épreuve consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

Durée de l'épreuve : 60 à 90 mn suivie d'un entretien de 30 mn. Le candidat dispose de 15 minutes pour préparer l'entretien après l'observation de la séance.

II-2 – L'épreuve du mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée de l'épreuve : 45 mn dont 15 mn de soutenance et 30 mn d'entretien avec le jury

N.B : lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser à bon escient.

En cas de non admission à l'examen, les candidats conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles.



MODALITES DE PRESENTATION DU DOSSIER D'ADMISSIBILITE

Le dossier d'admissibilité se compose de deux ensembles :

- Un rapport d'activité de 5 pages maximum, hors annexes
- le(s) rapport(s) d'évaluation (administrative et pédagogique) des deux dernières années.

Le rapport d'activité ainsi que le(s) rapport(s) d'évaluation (administrative et pédagogique) seront transmis **au plus tard le lundi 15 avril 2024**, en version numérique uniquement (format pdf) à l'adresse mail suivante : concours@ac-guyane.fr en précisant en objet : « **CAFFA ADMISSIBILITE 2024 – DISCIPLINE – NOM - PRENOM** »

Ce dossier est téléchargeable sur le site de l'académie de Guyane.

Les consignes de mise en forme suivantes doivent être respectées : rédaction en Arial, taille de caractère 11 avec interlignes simples. A mettre en format pdf.

MODALITES DE PRESENTATION DU MEMOIRE PROFESSIONNEL DE LA SECONDE EPREUVE D'ADMISSION

Les candidats déclarés admissibles lors de la session 2023 ou d'une session antérieure et désireux de se présenter aux épreuves d'admission de la session 2024 devront transmettre leur mémoire professionnel **au plus tard le lundi 15 avril 2024**, en version numérique uniquement (format pdf) à l'adresse mail suivante : concours@ac-guyane.fr précisant en objet : « **CAFFA MEMOIRE 2024 – DISCIPLINE – NOM - PRENOM** »

Les candidats devront utiliser obligatoirement comme page de garde du mémoire le document qui sera téléchargeable sur le site de l'académie.

Les consignes de mise en forme suivantes doivent être respectées : mémoire de 20 à 30 pages hors annexes, Arial 11, interlignes simples. A mettre en format pdf.

TRES IMPORTANT : Lorsque le candidat a fait le choix d'utiliser des outils numériques pour présenter son dossier ou son mémoire, il lui appartient d'apporter tout le matériel nécessaire à sa présentation. Il ne sera fourni par l'administration que l'accès à un branchement électrique usuel. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel incombe au candidat.